



## Association des infirmières et infirmiers du Canada Programme de mentorat pour la certification

Dans ce document, les mots de genre féminin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes,  
et vice-versa, si le contexte s'y prête

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez pour le mentorat au Programme de certification de l'AIIC.**

Le Programme de certification de l'AIIC reçoit de nombreuses offres de service d'infirmières certifiées qui souhaitent offrir des services de mentorat. Le Programme de certification choisit les mentores en fonction des besoins en mentorat dans les spécialités ou les domaines de pratique infirmière et dans les diverses régions, ainsi qu'à partir des qualités que la personne peut mettre au service du programme. La sélection des mentores est laissée à la discrétion du Programme de certification de l'AIIC.

Si vous souhaitez faire du mentorat pour l'AIIC, veuillez lire les conditions suivantes et remplir ensuite le formulaire de demande.

### **Conditions et modalités du mentorat à l'AIIC**

---

#### **Mandat**

Les mentores de la certification agissent à titre de personnes-ressources et conseillent les infirmières de toutes les régions du Canada qui ont besoin de soutien ou d'aide pour obtenir la certification ou la renouveler. Elles sont aussi des ambassadrices de l'AIIC en faisant valoir la certification dans leur milieu de travail et au cours d'activités de perfectionnement professionnel.

#### **Caractère représentatif des mentores**

L'AIIC fait son possible pour avoir une mentore de chaque région du Canada (ouest, centre et est) et une mentore francophone ou bilingue par spécialité et domaine de pratique infirmière. La région de l'Ouest inclut la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, celle du Centre inclut le Québec, l'Ontario et le Manitoba, et celle de l'Est inclut le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Nous souhaitons recruter au maximum cinq mentores par spécialité ou domaine de pratique infirmière.

#### **Responsabilités**

Les membres du Programme de mentorat du Programme de certification de l'AIIC doivent :

1. Conseiller les infirmières qui ont besoin de soutien ou d'aide pour obtenir la certification ou la renouveler.
2. Promouvoir le Programme de certification de l'AIIC et participer à des activités de promotion et autres jugées nécessaires par le personnel de la certification de l'AIIC.
3. Produire un rapport annuel sur leurs activités de mentorat et le remettre à l'AIIC.
4. Informer l'AIIC de tout renseignement sur les ressources financières mises à la disposition des infirmières qui ont besoin d'aide pour payer leurs frais d'obtention ou de renouvellement de la certification dans leur région.
5. Communiquer au Programme de certification de l'AIIC tout changement de leurs coordonnées.

## **Exigences préalables**

Les mentores du Programme de mentorat pour la certification de l'AIIC doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- Autorisation/inscription valide d'infirmière au Canada
- Certification valide de l'AIIC
- Au moins trois ans d'expérience dans la spécialité ou le domaine de pratique infirmière où elles ont obtenu la certification, dans n'importe lequel des domaines suivants : pratique, enseignement, administration, recherche ou politiques
- Activité dans la spécialité ou le domaine de pratique infirmière où elles détiennent leur certification
- Adresse électronique à jour
- Adhésion à l'AIIC valide (de préférence)
- Adhésion à une société nationale de spécialité (de préférence)

**Note :** Pour éviter tout conflit d'intérêts, les candidatures au mentorat de membres actuels du Comité de l'examen de certification de l'AIIC et du Comité de traduction pour la certification ne sont considérées que s'il n'y a pas d'autre infirmière certifiée qui satisfasse aux conditions et qui soit disponible.

## **Durée de la nomination**

Les mentores sont en poste pendant trois ans. Les nominations peuvent être renouvelées par entente réciproque.

## **Confidentialité**

Les mentores sont tenues de signer une entente de confidentialité valide pendant la durée de leur mandat au Programme de certification de l'AIIC afin de garantir l'intégrité du programme.

## **Révocation de la nomination**

Le Programme de certification de l'AIIC se réserve le droit de révoquer la nomination d'une mentore avant la fin de son mandat si ces conditions ne sont pas satisfaites.

Avoir l'excellence  
à cœur